

NOTRE VILLAGE

CADOURS



ACTUALITÉS

- L'Edito du maire
- Informations municipales
- Les évènements

DOSSIERS

- Les commissions
- Le budget prévisionnel
- Un peu d'Histoire

ÉDITO DU MAIRE DE CADOURS



Nous venons de vivre une période sans précédent dans notre histoire, marquant pendant de très longues semaines une séquence de vie inédite, nécessitant confinement et prudence, attention à soi et aux autres..

Ce temps si particulier a remis en perspective nos façons de vivre. Il nous a interrogé sur l'essentiel, l'indispensable, ce qui est urgent et ce qui peut attendre. Nous pouvons saluer à ce titre l'implication de toutes celles et ceux qui, dans leurs métiers respectifs, ont assuré la continuité des services et répondu à nos besoins essentiels. Ce magazine, outre le fait de vous informer au mieux de l'actualité municipale, est l'expression de nos forces vives que représentent toutes les associations de notre commune.

Ces temps, un peu irréels, sont inédits dans notre société moderne. Ils nous questionnent sur le respect des règles, l'empêchement de faire ce que tout simplement nous avons envie ou l'habitude de faire. Tous ces efforts concourent à rendre notre commune plus vivante et créent des liens sociaux et humains forts dans notre population.

Nos relations sociales ont été impossibles ou du moins très fortement altérées, souvent différées. Ainsi les libertés essentielles et acquises d'aller et venir, de nous réunir, de voir nos proches se mesurent et se savourent davantage lorsque celles-ci sont limitées, même temporairement.

Tout au long du confinement, les services municipaux ont poursuivi la plus grande majorité de leurs missions en ne repoussant que des tâches jugées non essentielles dans l'immédiat et qui seront, dans le temps, rattrapées.

Je tenais particulièrement à remercier l'ensemble des électrices et électeurs qui se sont déplacés pour voter, malgré la pandémie qui s'annonçait, démontrant ainsi leur intérêt pour notre ville et faisant vivre la démocratie dans notre commune. La commune de Cadours offre une bonne qualité de vie à ses habitants, mais nous ne devons pas nous arrêter à cette considération. Notre commune doit épouser son temps et continuer par son envie et son dynamisme à préparer le Cadours de demain avec ses habitants, pour ses habitants.

Après plusieurs semaines d'incertitude, les pouvoirs publics ont autorisé les listes élues dès le premier tour lors du scrutin du 15 mars dernier à tenir le conseil municipal d'investiture.

A Cadours, ce conseil s'est déroulé le dimanche 24 mai dernier, sans public, dans le respect des règles sanitaires toujours en vigueur. Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues élus qui, par leur vote, m'ont témoigné toute leur confiance, en m'élisant en qualité de Maire. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village pour ce nouveau mandat.

La sagesse, comme l'échange ou l'écoute, seront la base dans notre travail d'équipe.

Maintenant, la reprise des activités va se faire progressivement et il va revenir à chaque échelon local, à chaque collectivité de veiller au respect des grandes règles posées par les pouvoirs publics.

Pour notre part, comme vous tous, nous souhaitons recouvrer une liberté d'action et de mouvement. Néanmoins, nous sommes également conscients qu'il faudra sans doute encore patienter un long moment avant d'espérer reprendre "la vie d'avant" et de retrouver nos activités ou animations favorites. Nous allons bien sûr mettre tout en œuvre pour que notre village puisse au plus vite retrouver le cours, aussi normal que possible, de son existence.

Cependant, il est impératif que cette reprise soit entourée de toutes les précautions, de toute la sécurité possible.

Nos écoles, malgré l'assouplissement des règles sanitaires qui restent tout de même difficiles à mettre en place, ont rouvert pour les deux dernières semaines d'une année scolaire pour le moins perturbée. Nos écoliers ont pu regagner leurs établissements, retrouver l'instant de quelques jours leurs enseignants (es) mais surtout leurs petits copains d'école.

Cette réouverture, travaillée en concertation avec l'éducation nationale et les services de notre commune, a reposé sur un principe directeur essentiel, la sécurité sanitaire des enfants, des personnels et des enseignants (es).

Les équipes des personnels communaux et agents de service ont donné beaucoup d'eux-mêmes et continuent durant cette période de déconfinement. Qu'ils soient très sincèrement remerciés pour leur investissement.

Il faudra du temps pour se reconstruire, pour retrouver ce bonheur dont nous n'avions pas toujours conscience. C'est avec cette même fierté que je suis certain que nous saurons aborder ensemble ce lendemain.

Nous mettrons en œuvre tout le dynamisme et la rigueur nécessaires à l'intérêt de la commune, pour qu'un projet ne soit pas une promesse, mais une tâche à accomplir. Nous ferons le maximum pour servir votre cause avec l'appui des personnels communaux. Ils sont l'élément central de notre institution et leurs compétences au service de la Ville servent avant tout l'intérêt général. Nous contribuons ensemble au maintien de l'harmonie qui régit votre quotidien.

Votre maire,
Didier LAFFONT



Informations municipales



Didier LAFFONT
Maire



Michèle PONTAC
Adjointe



Marc JULIAN
Adjoint



Céline FLAMANT
Adjointe



Régine SACAREAU
Conseillère Déléguée



Luc RAMOS DE FONSECA
Conseiller Délégué



Sandrine KROOCKMANN



Jérôme AUDIBERT



Cédric DIANA



Maryse INGHILLERI



Vincent HAMONIAUX



Frédérique OLIVIER



Baptiste LAFFONT



Catherine SIMON



Patrick SALLIN



Les Commissions

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le rôle de cette commission s'exerce en matière de contributions directes. La commission et le représentant des services fiscaux procèdent à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) choisies parmi les différentes catégories de contribuables de la commune est dressée par le Conseil Municipal. Le Directeur des services fiscaux désigne parmi ces personnes 6 titulaires et 6 suppléants.

Responsable: Didier LAFFONT

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Elle a pour rôle l'établissement et la révision des listes électorales. Elle statue sur les demandes d'inscription ou de radiation des listes. Elle s'assure que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à figurer sur la liste électorale. Elle est composée du Maire, ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet, et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Les titulaires: Régine SACAREAU, Maryse INGHILLERI

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le CCAS est un établissement public chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il a un rôle administratif : réception des demandes et aide à la constitution et à la transmission des dossiers aux autorités compétentes. Il a un devoir de discrétion. Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire. Son Conseil d'Administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de membres issus du milieu associatif local. Il a un budget autonome subventionné par la commune.

Les membres: Michèle PONTAC (responsable de la commission), Régine SACAREAU, Jérôme AUDIBERT, Maryse INGHILLERI, Catherine SIMON

APPEL D'OFFRES

Elle est chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public. Elle est composée du Maire, président ou de son représentant, de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal, de 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal.

Titulaires : Didier LAFFONT, Michèle PONTAC, Marc JULIAN, Luc RAMOS DE FONSECA

Suppléants : Régine SACAREAU, Jérôme AUDIBERT, Cédric DIANA

FINANCES

Elle est chargée de la programmation budgétaire, des finances, de l'établissement du Budget, du Compte Administratif et de leur suivi.

Les membres : Marc JULIAN (responsable de la commission), Didier LAFFONT, Michèle PONTAC, Céline FLAMANT, Luc RAMOS DE FONSECA, Régine SACAREAU

COMMUNICATION, INFORMATION ET PUBLICATION

Elle est chargée de l'élaboration du Bulletin d'Informations Municipales et de toutes les infos ou communications lors de manifestations particulières. Elle se charge aussi de la gestion du site internet de la commune et participe à la communication sur les réseaux sociaux.

Les membres : Marc JULIAN (responsable de la commission), Michèle PONTAC, Céline FLAMANT, Régine SACAREAU, Cédric DIANA, Maryse INGHILLERI, Baptiste LAFFONT, Vincent HAMONIAUX

AFFAIRES SCOLAIRES - EXTRASCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE - ESPACE JEUNE

Bien que la compétence scolaire soit transférée au Syndicat scolaire « Pays de Cadours », la commission des affaires scolaires participe à la gestion et au fonctionnement des écoles (excepté le domaine pédagogique). Elle pourra être amenée à être en contact avec les enseignants, les parents d'élèves, les personnels affectés aux écoles de la commune. Elle sera force de proposition quant à la gestion de la cantine, du périscolaire et de l'extrascolaire.

Les membres : Marc JULIAN (responsable de la commission), Didier LAFFONT, Céline FLAMANT, Régine SACAREAU, Sandrine KROOCKMANN, Frédérique OLIVIER, Vincent HAMONIAUX

TRAVAUX VOIRIE, RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENTS

Elle est chargée des travaux d'investissement dans les différents bâtiments communaux ou propriétés de la commune. Elle assure le suivi permanent de l'état des bâtiments communaux ainsi que des différents contrats de maintenance dans les locaux. Elle analyse les besoins de travaux d'entretien ou d'amélioration concernant la voirie communale. Elle arbitre l'ordre de priorité des chantiers entre les différents besoins en fonction de leur urgence et prépare la programmation de travaux pour l'élaboration du budget communal. Elle est également chargée de l'embellissement de la commune, de la gestion et de la mise en place des illuminations lors des fêtes, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement.

Les membres : Didier LAFFONT (responsable de la commission), Marc JULIAN, Luc RAMOS DE FONSECA, Cédric DIANA, Patrick SALLIN

SPORTS ET ASSOCIATIONS

Elle est en relation permanente avec les responsables des différentes Associations. Elle est chargée d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer le sport sur la commune, d'étudier et de proposer la mise en place d'actions ou de projets d'animation pour les jeunes en relation avec les associations. Elle se charge également d'organiser des rencontres entre les différentes associations pour l'optimisation des salles et l'étude de toute demande d'aide financière.

Les membres : Céline FLAMANT (responsable de la commission), Marc JULIAN, Sandrine KROOCKMANN, Frédérique OLIVIER, Catherine SIMON



URBANISME

La commission est en charge de l'examen de l'ensemble des demandes d'urbanisme déposées en mairie (permis de construire, permis d'aménagement, certificat d'urbanisme...). Elle est chargée de la modification ou de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les membres : Didier LAFFONT (responsable de la commission), Marc JULIAN, Luc RAMOS DE FONSECA, Sandrine KROOCKMANN, Cédric DIANA

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elle est chargée de la réflexion et la mise en place d'actions ayant un impact environnemental positif sur le territoire, pour s'inscrire dans une démarche de développement durable.

La partie développement durable est axée sur les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux, tels que remplacements des chaudières vétustes ou consommant trop d'énergie, actions sur l'éclairage public pour une moindre consommation électrique.

Les membres : Céline FLAMANT (responsable de la commission), Cédric DIANA, Baptiste LAFFONT, Frédérique OLIVIER, Vincent HAMONIAUX

ANIMATION, CULTURE, FÊTES ET CÉRÉMONIES

Elle est en relation permanente avec les responsables des différentes Associations et est chargée de d'informer le Conseil Municipal des demandes ou projets susceptibles d'aider à maintenir ou développer la vie associative culturelle; de l'organisation, de la préparation et du suivi du déroulement des manifestations commémoratives; d'étudier avec les associations et les différents acteurs de la commune la mise en place d'actions ou de projets à caractère culturel.

Les membres : PONTAC Michèle (responsable de la commission), Luc RAMOS DE FONSECA, Régine SACAREAU, Sandrine KROOCKMANN, Maryse INGHILLERI, Vincent HAMONIAUX, Catherine SIMON



Les Délégations

DÉLÉGUÉS SYNDICAT INTERCOMMUNALE À VOCATION SCOLAIRE (SIVS)

Titulaires : Didier LAFFONT, Marc JULIAN

Suppléants : Céline FLAMANT, Régine SACAREAU

CORRESPONDANT À LA DÉFENSE :

Didier LAFFONT



DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, HERS, SAVE ET COTEAUX DE CADOURS

Titulaire : Didier LAFFONT

Suppléant : Michèle PONTAC

DÉLÉGUÉS SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (SMEPE)

Titulaire : Céline FLAMANT

Suppléant : Baptiste LAFFONT



DÉLÉGUÉ SYNDICAT D'ELECTRICITÉ DE LA HAUTE GARONNE (SDEHG)

Titulaires : Didier LAFFONT, Luc RAMOS DE FONSECA

DÉLÉGUÉ SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (S.M.E.A. 31)

Titulaires : Michèle PONTAC, Luc RAMOS DE FONSECA, Régine SACAREAU

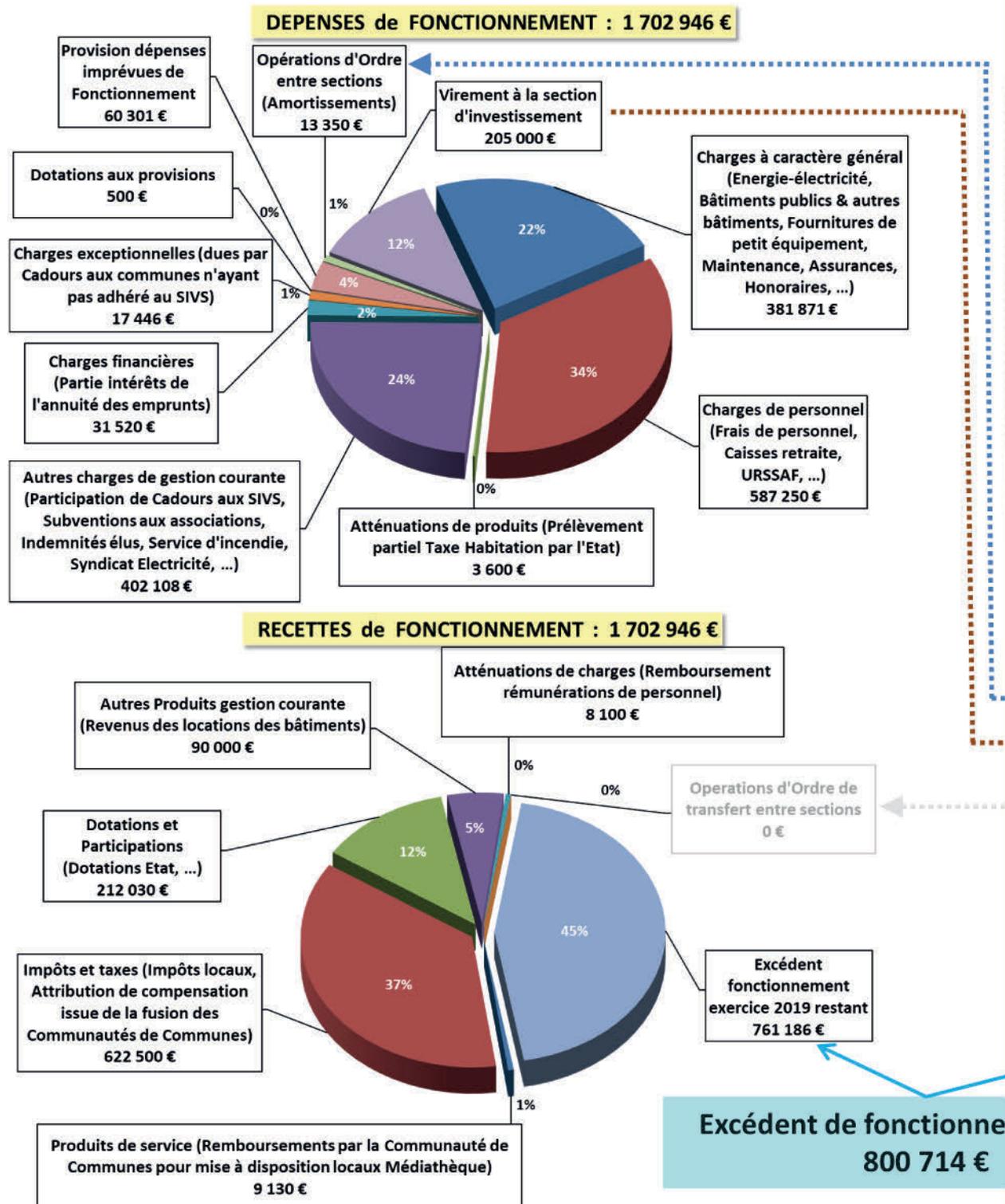


Le budget, la confrontation du

Le budget se décompose en deux parties: une section de fonctionnement et les recettes égalant les dépenses. Le budget est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

La section de **fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

Budget 2020 pour la commune de Cadours



Le 1^{er} janvier 2020 a été créé le SIVS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) dont le budget avait dû être intégré à celui de notre commune. A présent, les correspondants n'apparaissent plus dans le budget de notre commune. Cette dernière est donc le niveau connu avant la fusion des communautés de communes (de janvier 2017).

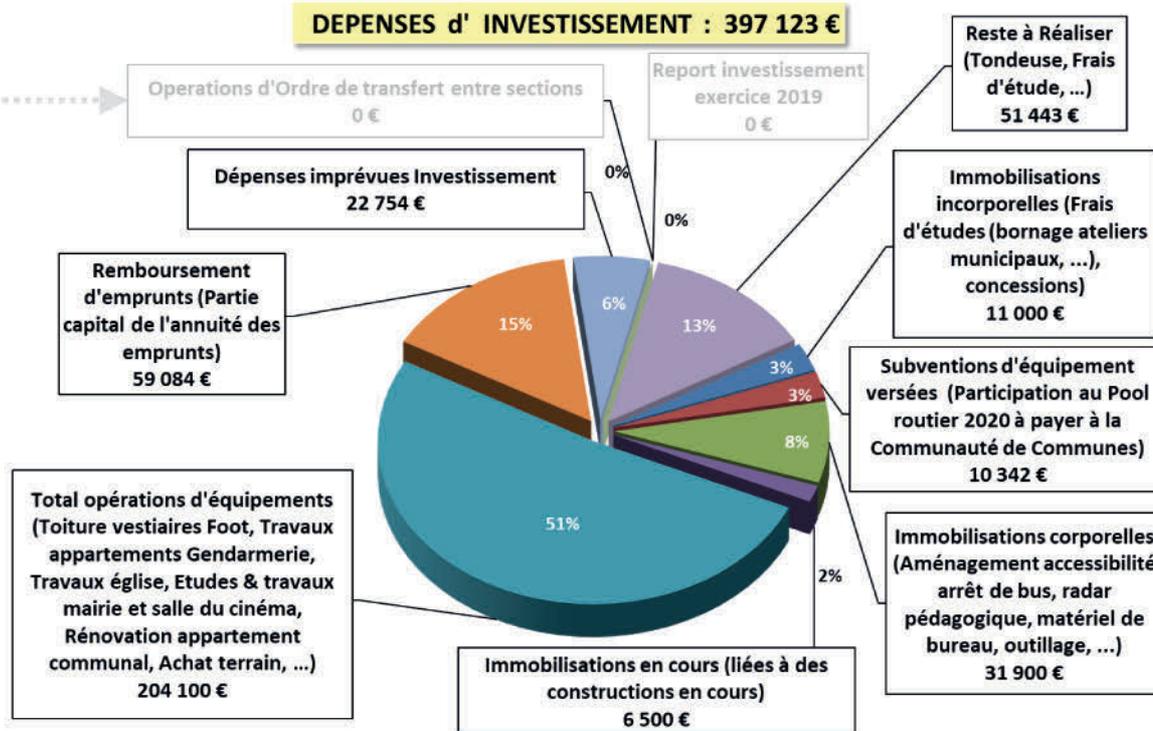


souhaitable et du réalisable

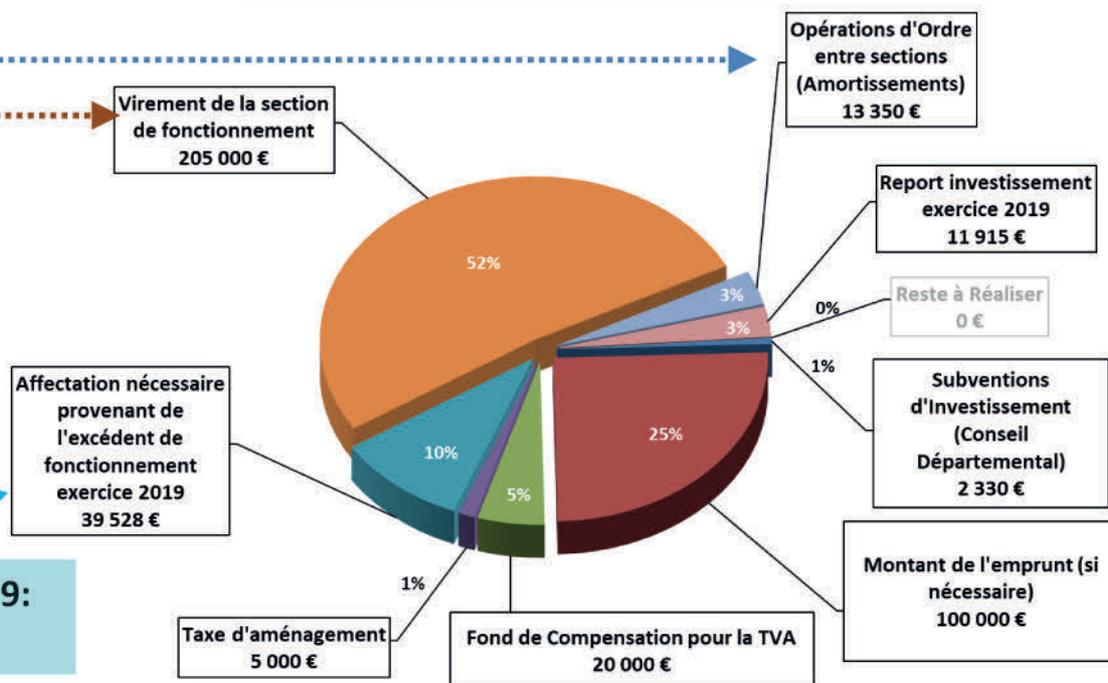
une section d'investissement. Chacune d'elles doit être présentée en équilibre, par le Conseil Municipal.

La section d'**investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

DEPENSES d' INVESTISSEMENT : 397 123 €



RECETTES d' INVESTISSEMENT : 397 123 €



ment 2019:

du Pays de Cadours. Ce SIVS est venu en remplacement de l'Entente Scolaire e SIVS ayant un budget spécifique, le fonctionnement et l'investissement nière retrouve donc un budget plus adéquat avec sa taille, plus proche des



COVID-19



ADMINISTRATION ET ACCUEIL MAIRIE :

A cause de la crise Covid-19, l'accueil direct du public à la mairie a dû être interrompu du 17 mars au 11 mai avec seulement des rendez-vous pour des actions indispensables.

Après une réouverture progressive avec des horaires spécifiques, l'accueil se fait à nouveau aux heures habituelles. (Voir quatrième de couverture).

Pendant cette crise, les agents administratifs ont également poursuivi leur fonction en télétravail.

CENTRE COVID-19 :

Créé à l'initiative de certains professionnels de santé de Cadours et grâce au prêt du gymnase par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, un centre dédié à la COVID19 a ouvert ses portes le 16 mars 2020, avec l'accord du Conseil de l'Ordre des Médecins et de l'ARS.

Il a permis la prise en charge des patients et de désengorger les cabinets médicaux.

Tous les acteurs engagés remercient vivement la mairie, tous les soignants ainsi que les bénévoles pour leur implication dans l'aménagement et le bon fonctionnement du centre.

Ils remercient aussi les collectivités, entreprises, fournisseurs et les particuliers pour le don ou le prêt de matériel.

Ce fut une expérience très enrichissante pour tous, une chaîne humaine et solidaire.

Face à la diminution du nombre de patients, le centre COVID 19 a fermé ses portes le 5 juin 2020.

ECOLES / GARDERIE / ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT) :

Pour lutter contre la crise sanitaire qui commence à sévir en France, tous les établissements scolaires français ont été fermés à partir du 16 mars 2020, incluant donc le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.V.S.) du canton de Cadours ainsi que l'ensemble des services scolaires associés (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs, espace jeunes).

Le 4 mai, le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse publie la circulaire engageant la réouverture des écoles au 12 mai.



L'équipe municipale n'a alors eu de cesse de rencontrer les directrices(teurs) d'écoles afin d'échanger ensemble, de réaliser des audioconférences avec monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de notre circonscription, de consulter des parents d'élèves ainsi que leurs représentant mais également les personnels chargés de la gestion des écoles.

Après toutes ces concertations, nous étions arrivés à la conclusion que, compte-tenu de toutes les contraintes et incertitudes, il n'était pas possible dans ce délai très court de procéder à la réouverture des écoles de façon sécurisée en appliquant toutes les notions du protocole sanitaire. Les Maires de Brignemont, Cadours et Cox ont donc pris un arrêté de police ordinaire stipulant que les écoles resteraient fermées jusqu'au 1er juin. Le dispositif garde d'enfants des personnels prioritaires restait toutefois maintenu et poursuivi jusqu'au 1er juin.

Le déconfinement s'accélère ensuite le 15 juin, avec un protocole allégé permettant, dès le 22 juin, l'accueil de tous les élèves dans des conditions plus simples mais prenant en compte les gestes barrières et quelques règles nécessaires sur les temps d'accueil, de récréation et déplacements des élèves.

Nous tenions à remercier le personnel du SIVS ainsi que toutes les équipes éducatives pour leur engagement durant cette période.

REPRISE MARCHÉ PLEIN VENT :

Nous remercions tous les commerçants de Cadours pour leur collaboration avec la mairie. Elle a permis la mise en place du lourd protocole imposé par les autorités sanitaires afin de rouvrir le marché de plein vent, événement clé pour relancer notre économie locale.



Informations Municipales

CHANTIER EN COURS OU À VENIR

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE :

A l'heure où nous écrivons ce bulletin, la 2e tranche de rénovation de l'éclairage public est en cours d'achèvement. Elle concerne le jardin public, la rue du Bicentenaire, une partie du chemin de la Rivière, le rond-point à proximité du Centre de Secours, les chemins En Cornac, En Pronseau et Rieutort.



ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOTBALL :

Un nouvel éclairage vient d'être implémenté sur le terrain annexe, en collaboration avec le Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne. Ceci va permettre de soulager le terrain principal, fortement utilisé.



RÈGLES DE CIVILITÉ

BRICOLAGE ET JARDINAGE :

Pour rappel, voici les horaires durant lesquels le jardinage et le bricolage à l'aide d'outils bruyants sont autorisés :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

les dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h00.

Merci de les respecter pour le bien-être de tous.

BRÛLAGE VÉGÉTAUX :

Nous vous informons que les incinérateurs de jardin sont désormais interdits en France (à la vente et à l'utilisation) au titre de l'article L-251-21-1 du code de l'environnement (modifié le 12 Février 2020).

Par là même, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année par Arrêté Préfectoral du 25 Septembre 2006.

Au-delà des troubles de voisinage que cela peut engendrer, ces incinérations génèrent une importante pollution de l'air.

Différentes solutions existent pour valoriser vos déchets verts en les recyclant : compost, paillage, déchetterie, etc...

DÉCHETS :

L'abandon de déchets dans la nature ou sur la voie publique est strictement interdit, tout particulièrement les masques et gants de protection. Outre la pollution que cela entraîne, le risque de propagation de virus est alors multiplié.

Nous en appelons au civisme de tous et de chacun.

Le mot des associations

La crise sanitaire actuelle paralyse notre pays depuis de trop nombreux mois.

Les associations de Cadours, au cœur de la vie de notre village, ont dû cesser toute activité.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, l'incertitude plane encore sur la possibilité ou non qu'elles auront à organiser des événements prochainement, ou à plus long terme.

C'est pour cela que nous ne pouvons pas vous communiquer d'informations les concernant dans ce bulletin. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement les différents modes de communications de la Mairie (PMV, site internet, Facebook, ...) grâce auxquels nous relayerons les informations transmises par nos associations dès qu'elles pourront à nouveau organiser leurs manifestations qui redonneront vie à notre village.



EVÈNEMENTS PASSÉS

VŒUX DU NOUVEL AN

Le 10 janvier à 18 heures, un grand nombre de Cadoursiens, invités par Monsieur le Maire et son équipe municipale, se sont retrouvés dans la salle du cinéma pour fêter la nouvelle année. Après son discours d'accueil, Monsieur le Maire a fait le résumé des actions menées l'année précédente et a détaillé les projets futurs.

Ensemble, nous avons partagé un bon moment de convivialité.

FÊTES DES AINÉS

Comme tous les ans, la rencontre des Cadoursiens de plus de 70 ans a eu lieu le samedi 25 janvier à midi. Ils se sont retrouvés autour d'un bon repas offert par le CCAS. Richard Newton a animé la journée en chansons et a fait danser les participants. Un photographe était présent et chacun a pu repartir avec une photo souvenir. Ce fut un moment agréable pour tous.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Malgré le confinement, et dans les règles de distanciation sociale, une petite cérémonie a eu lieu le 8 mai avec un nombre limité de participants. Une gerbe a été déposée et la Marseillaise chantée.



EVÈNEMENTS A VENIR

Par mesure de prévention face à l'épidémie de la Covid-19, les manifestations festives des mois de juillet et août sont annulées. La tenue de celles prévues à partir du mois de septembre reste soumise aux prochaines consignes sanitaires nationales.



Activité professionnelle



L'INSTANT BEAU'THÉ : STYLISTE ONGULAIRE, SALLE DÉTENTE/THÉ/COSMÉTIQUES/BIJOUX

18, rue de la mairie 31480 CADOURS

Tél: 07 66 44 10 32

Facebook: L'instant beau'thé



FAB AUTO SERVICE : MÉCANIQUE AUTOMOBILE

13, Chemin d'En Palanque 31480 CADOURS

Tél: 06 13 74 51 57

Un peu d'histoire...



70 ans de la disparition de RAYMOND SOMMER «Un pilote d'exception» (1906 – 1950)

Surnommé le « Sanglier des Ardennes » par ses admirateurs, Raymond Sommer fait partie des plus grands champions des débuts de l'histoire du sport automobile.

Fils de Roger Sommer, qui fut l'un des pionniers de l'aviation française, Raymond Sommer est né le 31 août 1906 à Mouzon, dans les Ardennes. Il effectue comme ses frères des études d'ingénieur textile, mais il est attiré par l'automobile et les compétitions.

En juillet 1931, il remporte sa première course aux 24 heures de Spa (Belgique) à plus de 100 km/h de moyenne au volant d'une Chrysler 8 cylindres offerte par son père.

Le 18 juin 1932, il gagne les 24 heures du Mans en conduisant pendant près de 21 heures une Alfa Romeo et il réitère son exploit l'année suivante en compagnie d'un pilote de grande renommée, Tazio Nuvolari. Ce deuxième succès dans la mythique épreuve française confirme son talent exceptionnel. De 1931 à 1939, il dispute de nombreux Grands Prix, collectionne les victoires et se classe souvent sur le podium. Le titre de Champion de France des conducteurs lui est décerné en 1937 et en 1939 ainsi que celui de champion du monde automobile.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il est très actif dans les mouvements de la résistance et il reçoit la croix de guerre pour ses faits d'armes.

De 1946 à 1950, il poursuit sa brillante carrière de coureur automobile sur les circuits les plus prestigieux (Silverstone, Milan, San-Remo, Monza, Monaco, Montlhéry, Albi) et il remporte plusieurs épreuves importantes (Reims, Lausanne, Lille-Roubaix, Madrid, Marseille, Turin, Genève, Saint-Cloud, Aix-les-Bains, Angoulême).

Il pilote toutes les marques (Ferrari, Maserati, Simca Gordini, Aston Martin, Talbot, Cooper). Il côtoie les meilleurs pilotes de l'époque. Pour la troisième fois, il devient Champion de France auquel il ajoute le titre de Champion d'Europe. En 1950, il est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Soutenu par un public conquis par ses nombreux exploits en course, son sens inné du pilotage, sa fougue, son panache mais également par sa personnalité attachante et ses remarquables qualités humaines, Raymond « Cœur de Lion » donne du rêve à la foule par le spectacle palpitant qu'il produit en permanence et réalise des courses fantastiques.

A un ami qui s'étonne de son extraordinaire témérité, il déclare :

«J'aime le jeu, mais je n'aime pas l'argent ; dès lors que puis-je jouer si ce n'est ma vie ". (*)

Sa passion l'emportera le 10 septembre 1950 lors d'une course disputée sur le circuit de Cadours, mettant fin prématurément à sa prestigieuse carrière à l'âge de 44 ans.

Sollicité par le comité d'organisation, il avait accepté de participer à cette épreuve afin de promouvoir le circuit de Cadours récemment créé. Engagé par M. Emile Lafitte, le contrat avait été signé en juillet à Lesparre-Médoc près de Bordeaux en présence de M. Roger Gabrielle et M. Gros. Le 9 septembre 1951, une stèle monumentale sculptée par Lucien Pessey, est inaugurée en son hommage sur le circuit de Cadours. Une copie grandeur nature de celle-ci se trouve à l'entrée du stade de Mouzon. Il repose au cimetière de son village natal.

Soixante-dix ans ont passé depuis sa mort tragique, mais il reste présent dans la mémoire des plus anciens qui perpétuent son souvenir au-delà du temps et des générations.

Sources d'informations:

Internet ainsi que des documents & informations récupérés auprès de messieurs Dominique Gabrielle et Bernard Bégulé que nous remercions tous deux

(*)citation provenant de l'ouvrage: Un grand champion de course automobile, Raymond SOMMER 1906-1950 - Fondation F. et P. Sommer - 2001





Au grand prix de Cadours avec sa Cooper (réalisé par Kosmic)



Sa plus belle coupe : GP de Madrid (8 mai 1948)

NAISSANCES

- MARINO Noa, Charles, Christian..... 30/01/2020
- LAFFONT Ambre, Francine, Monique 01/02/2020
- STONES William, Taylor 11/02/2020
- RIVET Théo 15/02/2020
- ROIZ TANDIAN Mahdi, Moussa 30/03/2020
- MATRICON Joy 19/05/2020
- MATRICON Logan 19/05/2020

DÉCÈS

- SALINE, ép. GENESTET, Marcelle, Andrée 01/12/2019
- DARRUCA, ép. BÉGUÉ, Denise, Germaine, Henriette 01/12/2019
- DELAVAU, ép. RHEIN, Michèle Chantal 20/12/2019
- THOMASSIN, ép. BARONI, Marie-Madeleine, Lionelle 27/12/2019
- SAMMITO, ép. INGILLERI, Vincente 11/01/2020
- DUROT Thibault, Raphaël, David 29/01/2020
- MURATORE Marie-Claude 08/02/2020
- LENOIR, ép. TRESSIERES, Huguette, Angèle 08/02/2020
- CRESPO, ép. CORTI, Josette, Paulette 20/02/2020
- CAYREL, ép. LAGARDELLE, Yvonne Jeanne 05/03/2020
- DIETRICH, ép. TERCIC, Marie, Thérèse 18/03/2020
- BOSC, ép. PETIT, Marie, Jeanne 07/03/2020
- MAGGIOLO Nattalino 03/04/2020
- LANDONNET, ép. LACROIX, Yolande 14/04/2020
- ABELLA Alexandre, Claude 04/05/2020
- SAMILO, ép. DEFONTAINE, Jeannine 05/05/2020
- LOÏDI, ép. DEBANS, Jeannine, Noelle, Andrée 19/05/2020
- SAUSSEAU, ép. BOUÉ, Renée, Zélantine 01/06/2020

MARIAGE

- LENEN Christine et PONS Dominique 21/12/2019



Mairie de Cadours - 2 rue d'Astarat - 31480

Tél : 05.61.85.60.01 — Fax : 05.61.85.62.19

Courriel : cadours.accueil@mairie-cadours.fr

Site Internet : www.mairie-cadours.fr

- Lundi 9h à 12h 13h30 à 17h
- Mardi 9h à 12h 13h30 à 18h30
- Mercredi 9h à 12h 13h30 à 17h
- Jeudi 9h à 12h 13h30 à 18h30
- Vendredi 9h à 12h 13h30 à 17h
- Permanence du Maire et des adjoints sur rendez-vous

Ont participé à ce numéro

L'équipe communication municipale :

Marc JULIAN, Céline FLAMANT, Michèle PONTAC,
Régine SACAREAU, Cédric DIANA, Vincent HAMONIAUX,
Maryse INGILLERI, Baptiste LAFFONT

En aucun cas, nous ne pouvons, être tenus responsables de la qualité, l'exactitude, la véracité, la perfection, ou l'utilité des contenus publiés.

